



Estuaire et Basse vallée de la Charente

Marais de Rochefort

29 novembre 2016

Plan

1. Définition et présentation du réseau Natura 2000

- Marais de Rochefort
- Estuaire et Basse Vallée de la Charente

2. Mesures de gestion

- Contrats et chartes Natura 2000

3. Mesures de prévention

- Evaluation des incidences Natura 2000

4. Perspectives 2017-2019

Rappel du comité de pilotage

- ✓ Animation LPO du site « Marais de Rochefort » depuis 2006
- ✓ Rédaction du Document d'Objectifs « Estuaire et Basse vallée de la Charente » par la LPO (2010-2013)
- ✓ Délibération du conseil communautaire de la CARO actant sa candidature pour l'animation le 24 septembre 2015
- ✓ 3 novembre 2015 : réunion du collège des collectivités => Désignation de la CARO pour la mise en œuvre des Documents d'Objectifs
- ✓ Juin 2016 : Arrivée de la chargée de mission Natura 2000
- ✓ Signature d'une convention-cadre en août 2016 avec LPO

1. Définition et présentation du réseau



Définition et objectifs de Natura 2000

Créer un **réseau écologique** composé de sites naturels dans toute l'Union Européenne appelés des « **sites Natura 2000** » pour **conserver la biodiversité rare et/ou menacée** (habitats naturels, espèces animales et végétales)



© LPO



Contribuer au **développement durable** des territoires en conciliant les exigences écologiques avec les usages **locaux** grâce à des plans de gestion concertés.



**Gestion concertée d'un patrimoine commun
par tous les acteurs locaux**

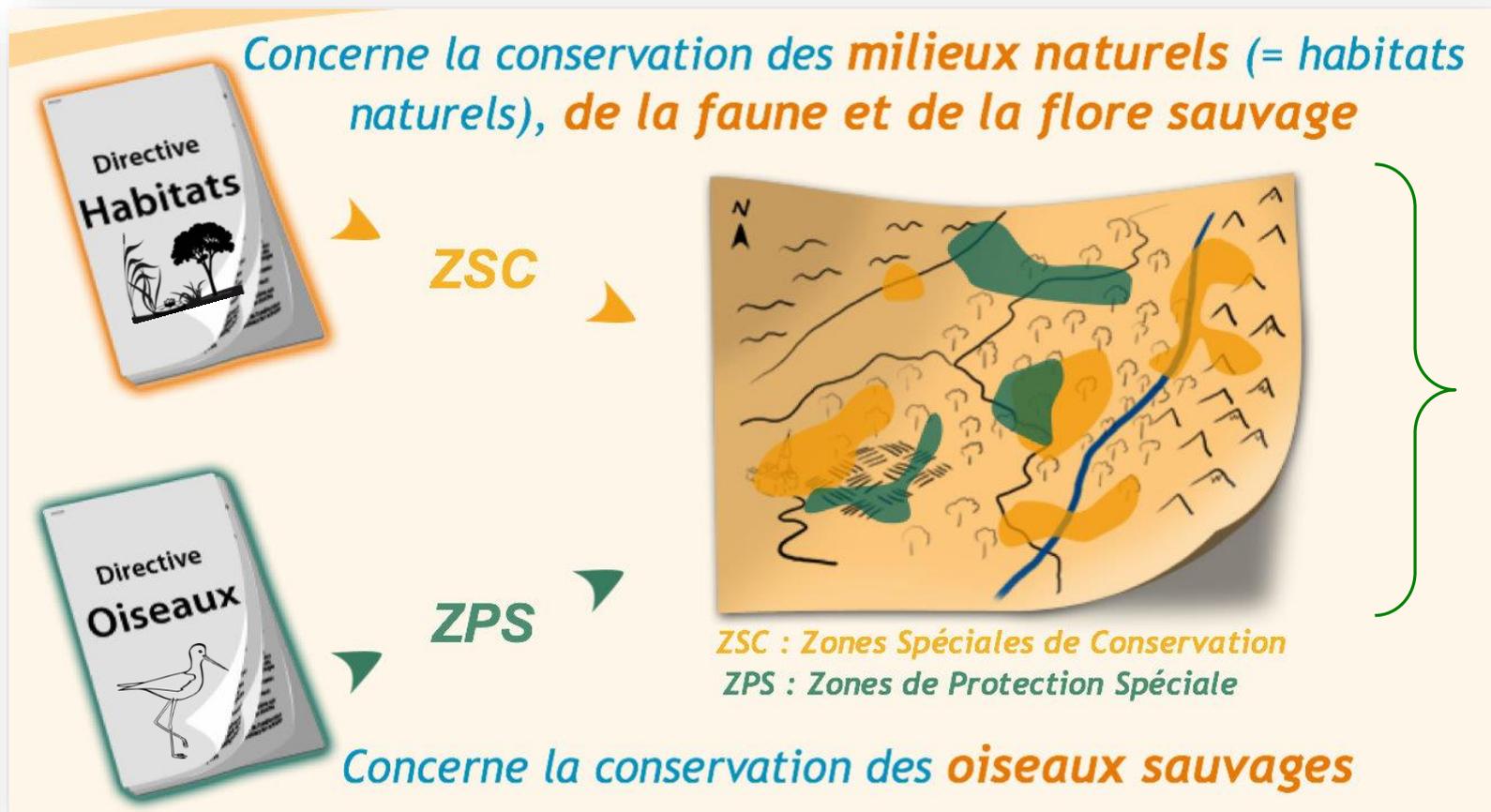
Application en France

- ✓ Les états membres ont une obligation de résultats mais **le libre choix des moyens**
 - ✓ Contrairement à d'autres pays qui ont fait le choix de la voie réglementaire, la France a choisi un **dispositif fondé sur le volontariat et la responsabilisation des acteurs**
 - ✓ 3 principes fondamentaux :
 - Transparence et **concertation**
 - Privilégier la **gestion contractuelle**
 - Prise en compte dans les politiques publiques
- => **Pas d'interdiction des activités**



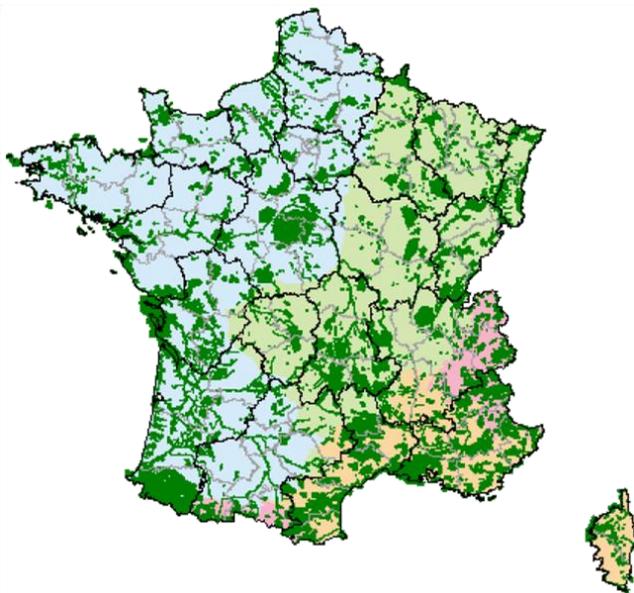
Le réseau Natura 2000

✓ 2 textes de loi européens => 1 réseau



Le réseau Natura 2000

	Nombre de sites	% du territoire
Europe	~ 30 000	18%
France	~ 2000	12,75%
Charente-Maritime	45	12,5%



Sites NATURA 2000 en Charente-Maritime

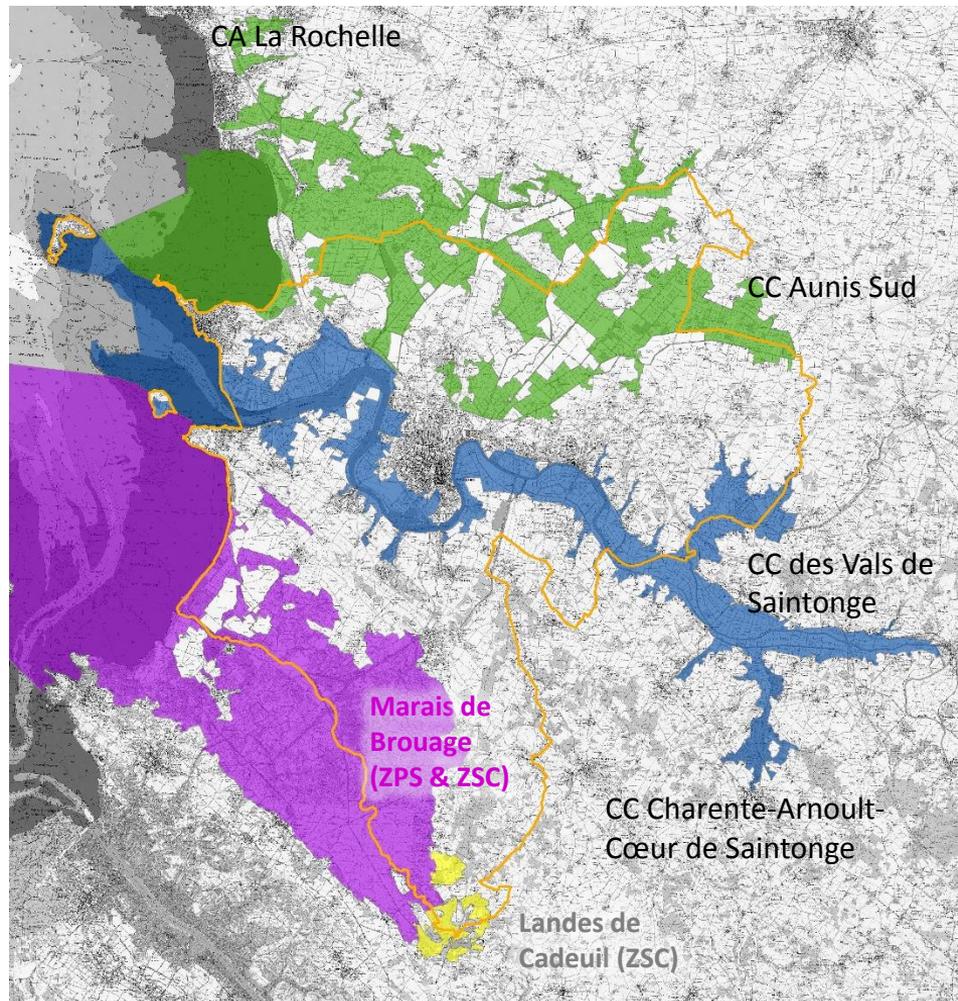


Animation CARO

- ✓ Plus de 38 % de la CARO en sites Natura 2000
- ✓ Autres structures animatrices :
Communauté de communes du Bassin de Marennes pour le marais de Brouage
LPO pour les Landes de Cadeuil

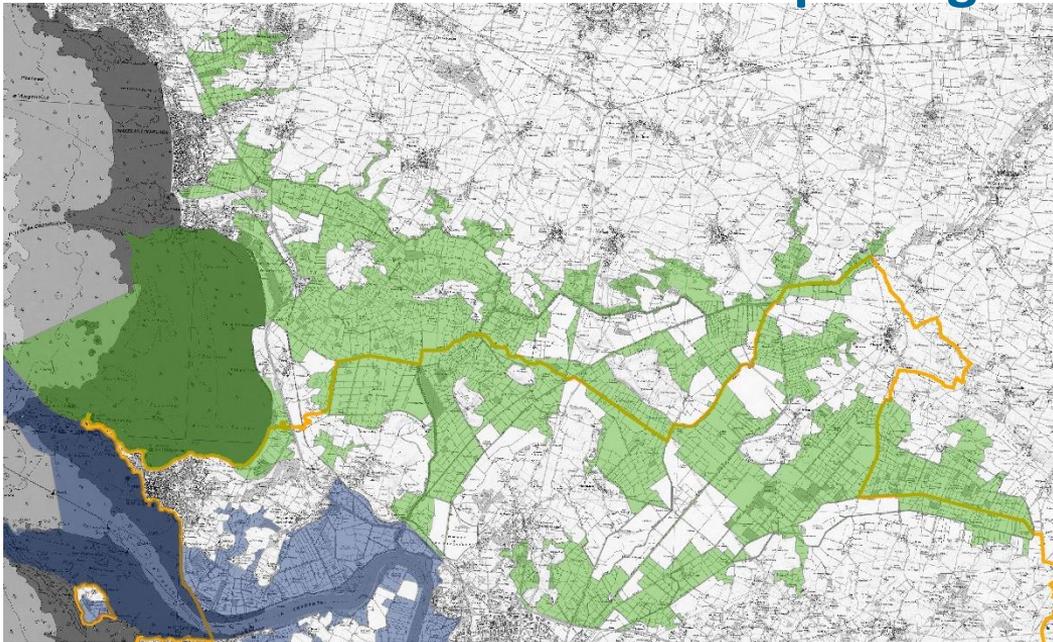
Marais de Rochefort (ZPS & ZSC)

Estuaire et Basse vallée de la Charente (ZPS & ZSC)



« Marais de Rochefort »

Président comité de pilotage Monsieur Bruno Bessaguet



- ✓ 18 habitats naturels dont 3 prioritaires
- ✓ 25 espèces d'oiseaux
- ✓ 4 autres espèces animales
- ✓ 1 espèce végétale : Cynoglosse des dunes

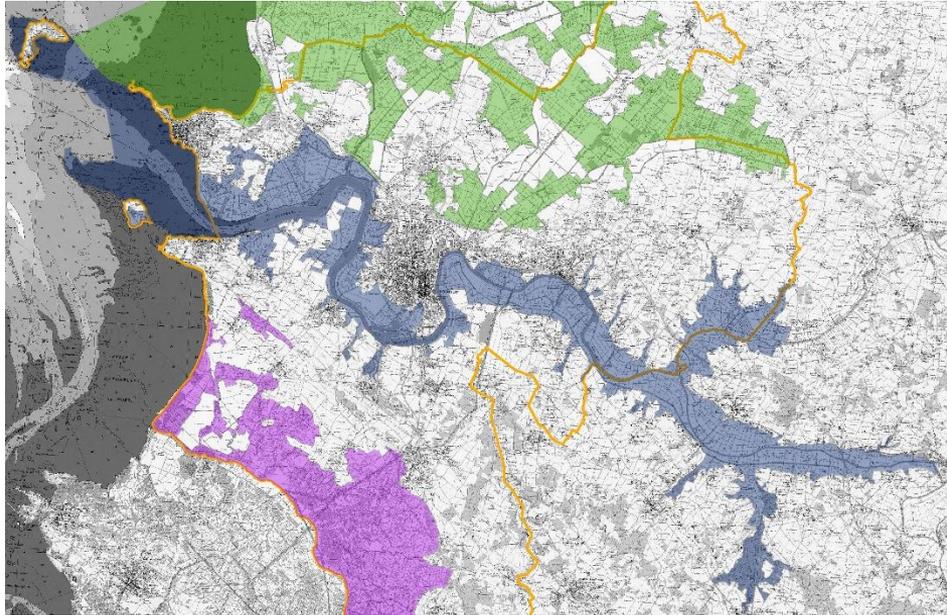


- ✓ Directives Habitats et Oiseaux (désignation en 2005)
 - ✓ Superficie : 13 604 ha dont 2700 ha de DPM, 6700 ha de marais et 2000 ha cultures
 - ✓ Communes : 22
 - ✓ Syndicats de marais : 16
-
- ✓ Environ 200 mares de tonne
 - ✓ + 3000 chasseurs
 - ✓ 1500 km voies d'eau
 - ✓ 250 exploitations agricoles
 - ✓ 100 concessions conchylicoles



« Estuaire et Basse Vallée de la Charente »

Président comité de pilotage Monsieur Alain Burnet



- ✓ Directives Oiseaux et Habitats (désignation en 2004 et 2009)
- ✓ Superficie : 10 723 ha dont 23% en DPM
8556 ha terrestre
- ✓ Communes : 23
- ✓ Syndicats de marais : 21

- ✓ 62 mares de tonne – 3158 chasseurs (13% du dpt)
- ✓ 219 exploitations agricoles

- ✓ 21 habitats dont 3 prioritaires (63%)
- ✓ 44 espèces d'oiseaux
- ✓ 41 autres espèces animales
- ✓ 1 espèce végétale : Angélique des Estuaires



- ✓ 6735 ha en SAU
- ✓ 162 carrelets
- ✓ Conchyliculture
- ✓ Pêche et pêche à pied professionnelles

Milieux estuariens et salés

- ✓ Estuaires
- ✓ Prés salés
- ✓ Lagunes côtières



© P. Jourde

**Gorgebleue à miroir
de Nantes**



Echasse blanche



Milieux dunaires



- ✓ Laises de mer
- ✓ Dunes blanches
- ✓ Dunes grises



Cynoglosse des dunes



Gravelot à collier interrompu



Prairies



Renoncule à feuilles d'Ophioglosse



Cuivré des marais



Milieux aquatiques

- ✓ Plans d'eau / Mares
- ✓ Fossés
- ✓ Jâs



Agrion de Mercure



Loutre d'Europe



Boisements et lisières

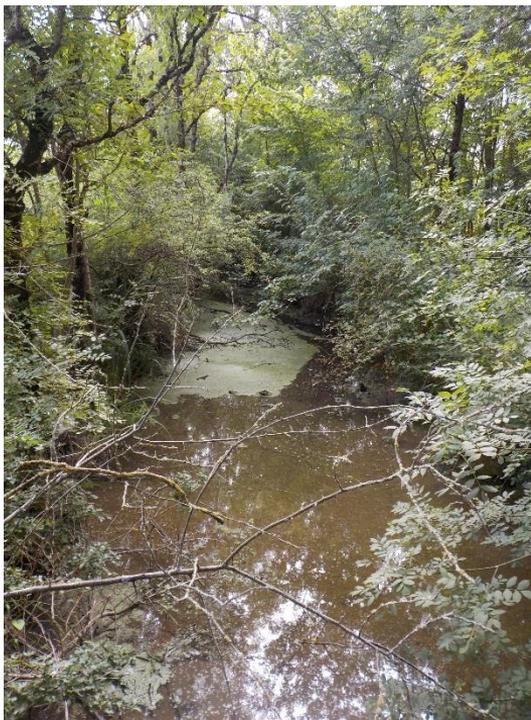


© P. Jourde

Barbastelle



Lucane cerf-volant



Milan noir



© OBIOS

Rosalie des Alpes



Spatule blanche

Animation du DOCOB

- ✓ Animation du plan de gestion : la mise en œuvre des actions proposées dans le DOCOB est effectuée par l'animateur Natura 2000, sous l'égide du comité de pilotage
- ✓ L'animateur Natura 2000 a plusieurs missions
 - Proposer des contrats ou des chartes Natura 2000 aux propriétaires et gestionnaires
 - Assistance aux porteurs de projets
 - Communication / Sensibilisation

Les étapes de la vie d'un site Natura 2000

Etape 1

Proposition et désignation
du site

Installation du comité de
pilotage (COFIL)

Etape 2

Rédaction du DOCUMENT d'OBJECTIFS
(DOCOB) = plan de gestion

Etape 3

Animation et mise en œuvre
du DOCOB

4

Evaluation du DOCOB

5

Actualisation du DOCOB

Estuaire et Basse Vallée de la Charente

Marais de
Rochefort

2.Mesures de gestion : les contrats et chartes Natura 2000

Outils Natura 2000 : 3 modalités d'engagement volontaire

Mesures contractuelles de gestion donnant lieu à financement

Milieux agricoles

Milieux non agricoles

Actions de gestion
donnant lieu à des coûts de réalisation



Contrats Natura 2000 Agricoles
= Mesures Agri-
Environnementales et
Climatiques (MAEC)
Portage Chambre d'Agriculture

Contrats Natura 2000
❖ forestiers
❖ non agricoles – non
forestiers

Mesures contractuelles de gestion valorisant des bonnes pratiques

Adhésion ouverte à tous
les usagers du site

- Engagements conformes aux bonnes pratiques et aux recommandations définies par le DOCOB
- Pas de surcoût de gestion pour le signataire

Charte Natura 2000

Exonérations fiscales

Pour les propriétaires, exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

Comité de pilotage Natura 2000 du 29 novembre 2016

Bilan des MAEC 2016

Marais de Rochefort

Basse Vallée de la Charente

Présentation : Sébastien MERIAU

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME



Charte Natura 2000 : le contenu

- ✓ Des recommandations
- ✓ Des engagements non rémunérés
 - Portant sur tout le site
 - Définis par grands types de milieux ou de pratiques
 - N'entraînant pas de surcoût de gestion
 - En nombre limité
- ✓ Un engagement des propriétaires et des exploitants sur
 - Des pratiques de gestion des terrains inclus dans le site (activités de gestion courante agricole et sylvicole)
 - Des pratiques d'utilisation (sportives ou de loisirs) qui soient respectueuses des habitats naturels et des espèces

F03	PRAIRIES
Habitats d'intérêt communautaire 1410 : Prairies subalpines thermoméditerranéennes	
Espèces visées au titre de la Directive Habitats Civette des marais Civette d'Europe Loutre d'Europe "Vison d'Europe" Bambusaie, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échanquées, Minioptère de Schrenker	
Espèces visées au titre de la Directive Oiseaux Agroteles gazaille, Buzard St Martin, Buzard nord, Cigogne blanche, Estrasse saenné, Ouelle noire, Ouelle Agrote, Hibou des marais, Héron pourpré, Pie grise cendrée, Pluvier doré, Râle des genêts	
Habitats d'espèces d'intérêt communautaire Prairies humides riches (code CO 37.2)	
Engagements Je m'engage à :	
1. Maintenir la parcelle en état de prairie permanente et son exploitation par la fauche, broyage ou pâturage. Ne pas retourner la prairie pour une mise en culture, ne pas niveler ni réaliser des travaux de drainage, ne pas réaliser de plantation (en dehors des haies ou alignements d'arbres entourant la parcelle dans le cas des marais bocagers). Point de contrôle : contrôle sur place du maintien de la surface en prairie et de son exploitation par la fauche ou le pâturage.	
2. Ne pas modifier le système d'assainissement sur la parcelle. Conserver et ne pas remblayer les parties les plus basses (trous et dépressions). Point de contrôle : absence de remblais, absence de création de nouvelles rigoles.	
3. Ne pas utiliser de désherbage chimique sauf de façon localisée (chardons, ronces). Point de contrôle : absence de traces d'utilisation de désherbage chimique.	
4. Ne pas faucher avant le 15 mai. Point de contrôle : absence de fauche avant cette date.	
Recommandations	
1. Retarder les fauches après le 15 juillet pour préserver les richesses et permettre la montée en graine d'une plus grande partie des espèces prairiales.	
2. Pratiques une fauche par bandes ou centrifuge permettant aux oiseaux de s'échapper vers la périphérie de la parcelle (cf. schéma ci-dessous) en limitant la vitesse de fauche à 0 km/h.	
3. Ne pas dégrader la prairie par un surpâturage : il est préconisé que le chargement annuel moyen soit compris entre 0,8 et 1,4 UGB/ha.	
4. Privilégier les vermifuges non toxiques pouvant être utilisés sans risque de contamination pour la faune coprophage (cf. ci-dessous, liste des vermifuges autorisés à l'herminette).	
5. Limiter la fertilisation totale (minérale et organique) à 60 Unités/ha par éléments fertilisants (N+P+K), cela dans l'objectif de préserver la diversité floristique des prairies naturelles.	



362 - Charte Natura 2000 FR 5400430 « Base vallée de la Charente »-FR 3422003 « Estuaire et basse vallée de la Charente » LPO/CA 17 - 2012

Charte Natura 2000 : le contenu

✓ Engagements et recommandations portant sur les milieux

Dunes, falaises côtières et prés salés, pelouses sèches, prairies, claidiaie tourbeuse, mégaphorbiaies, roselières, boisements humides, boisements de production, marais bocagers (ripisylve, haies, arbres têtards), cavités, canaux et fossés, Fleuve Charente et annexes hydrauliques, parcelles cultivées, mares et plans d'eau temporaires, marais conchylicoles.

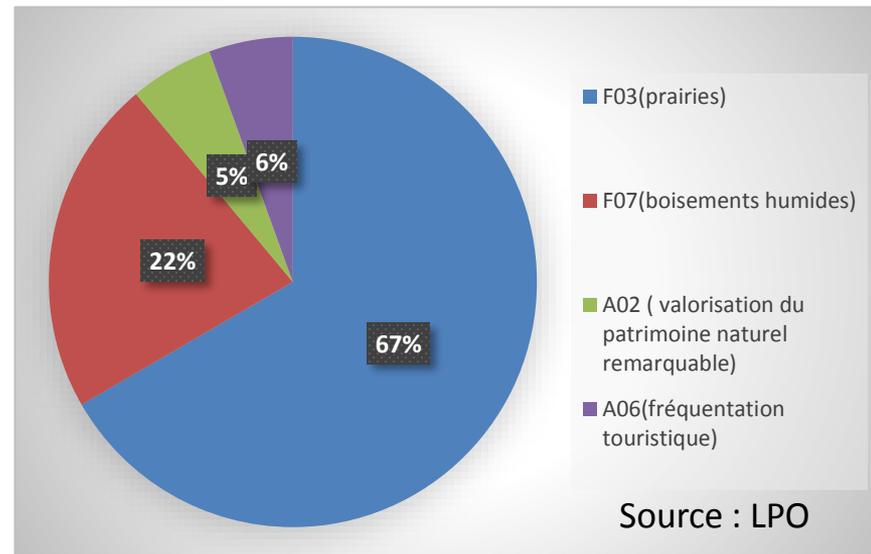
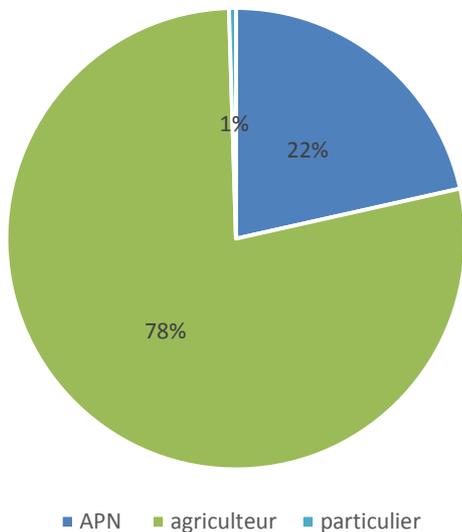
✓ Engagements et recommandations portant sur les activités

Pêche, conchyliculture, navigation/plaisance, fréquentation touristique valorisation du patrimoine naturel remarquable, préservation des chauve-souris, entretien des bords de route et chemins, entretien des ouvrages, modalités de piégeage du ragondin/rat musqué, lutte contre les PEE, entretien des réseaux d'infrastructures énergétiques

Chartes Natura 2000 sur les marais de Rochefort



✓ 20 chartes Natura 2000, pour une surface de près de 630 hectares

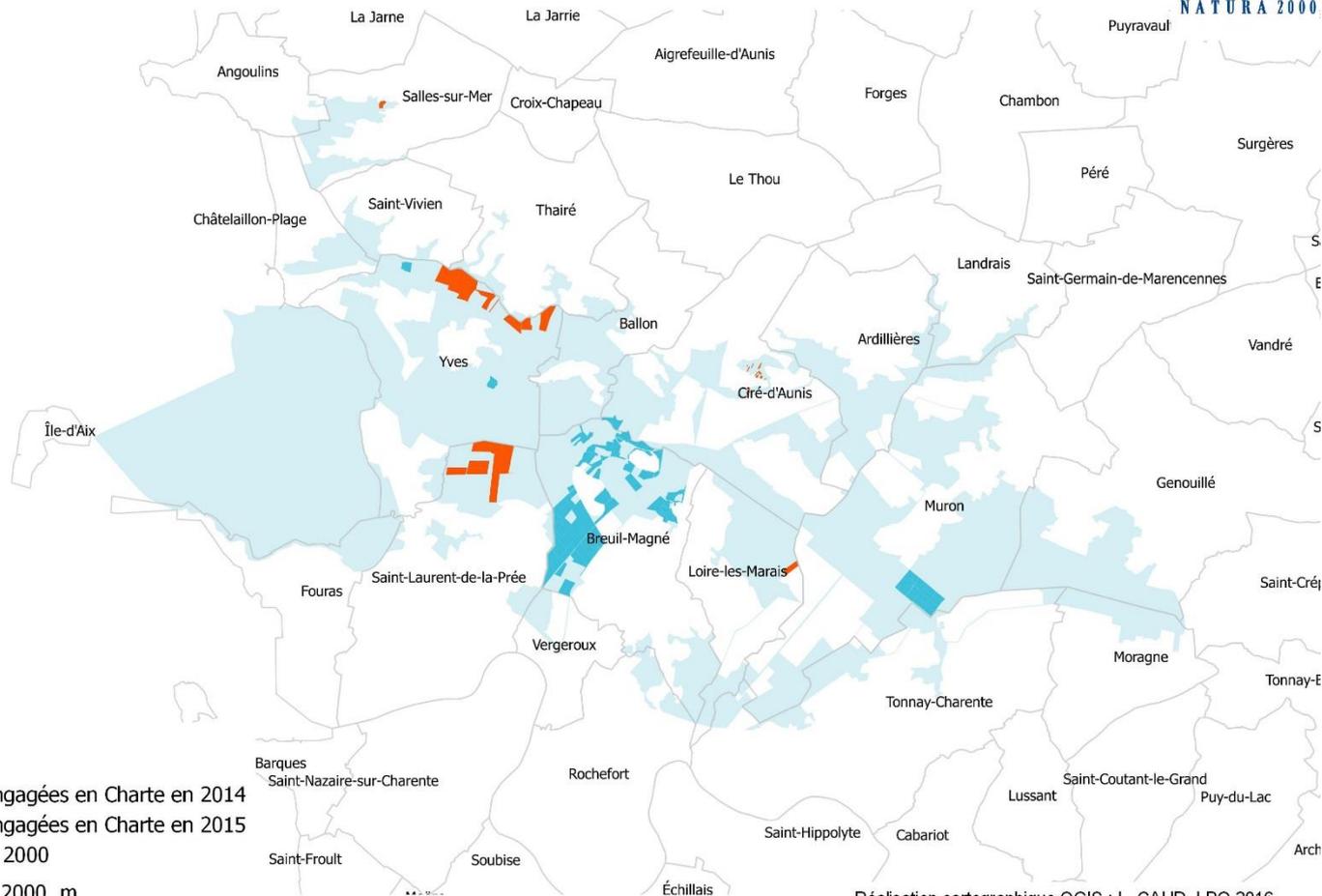


✓ Animation récente sur site de l'estuaire et de la basse vallée, pas encore de charte



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Site Natura 2000 "Marais de Rochefort" (FR5400429 et FR5410013) Parcelles engagées dans la Charte Natura 2000 évolution 2014-2015



L gende

- Parcelles engag es en Charte en 2014
- Parcelles engag es en Charte en 2015
- Site Natura 2000

2000 0 2000 m

Charte Natura 2000 – Breuil Magné

Un exemple de charte Natura 2000

- Propriétaire privé
- Fermier
- Surface : 11,43 ha
- Accompagnement de la structure animatrice pour le montage du dossier

Charte « Prairies » - engagements

- **Maintenir la parcelle en état de prairie permanente**
- **Ne pas modifier le système d'assainissement sur la parcelle (ne pas remblayer les parties les plus basses (jâs, mares)).**
- Ne pas utiliser de désherbant chimique sauf de façon localisée
- Ne pas faucher avant le 15 mai



Charte Natura 2000 Bois des Mornards - Ciré d'Aunis



CREN
Poitou-Charentes

Un exemple de charte Natura 2000

- CREN propriétaire
- Surface : 3,65 ha
- Accompagnement de la structure animatrice pour le montage du dossier



Charte «valorisation du patrimoine naturel remarquable » - engagements

- **Afficher et valoriser les supports de communication existants**
- **En cas de création ou renouvellement signalétique :**
intégrer les enjeux remarquables du site



©CREN



©CREN

Les contrats Natura 2000

✓ Quelles actions peuvent faire l'objet d'un contrat ?

- Développement de bois vieillissants
- Réhabilitation et plantation de haies ou d'arbres isolés
- Restauration / entretien de prairies (hors SAU)
- Restauration de mares
- Restauration et entretien de ripisylve et de la végétation des berges
- Mise en défens des milieux et habitats sensibles
- Préservation des laisses de mer

Marais et Coteaux du Moulin des Vignes – Saint Porchaire

Un exemple de contrat Natura 2000

- Particulier
- Convention de gestion avec le CREN
- Surface : 4 ha
- Coût : 7 100 € sur 5 ans (2016-2021)
- Débroussaillage et pose de 1 km de clôture pour le pâturage

- Flore : Présence d'un habitat d'intérêt communautaire « Pelouses calcicoles »
- Reptiles (Couleuvre verte et jaune, Vipère d'Europe)
- Pâquerette papuleuse (*Bellis papulosa*), déterminante ZNIEFF et protégée en Poitou-Charentes



Azuré du Serpolet



Restauration des marais de Voutron et de la Brulée Ciré d'Aunis / Yves



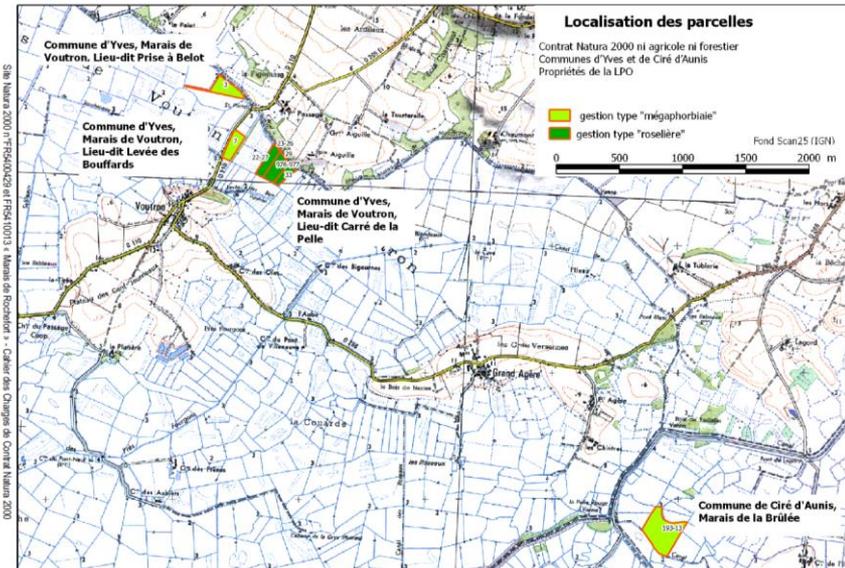
Un exemple de contrat Natura 2000

- Contrat ni agricole ni forestier
- LPO
- Surface : 16 ha dont 5,45 ha travaux
- Coût : 1 630 € sur 5 ans (2013-2018)
- Débroussaillage

- Gestion environnementale des mégaphorbiaies et des roselières, habitats d'espèces d'intérêt communautaire = nidification du Busard cendré
- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger



Busard cendré



Restauration des marais de Voutron – Yves



Un exemple de contrat Natura 2000

- Contrat forestier
- LPO
- Linéaire : 415 mètres linéaire
- Coût : 3000 € sur 5 ans (2013-2018)
- Mise en défens d'habitat d'intérêt communautaire

- Mise en défens d'habitat d'intérêt communautaire **Boisement humide d'Aulnaie-Frenaie** et constituant un habitat d'espèces d'intérêt communautaire pour le **Vison d'Europe**, espèce prioritaire



© Photo Archives Guillaume Bonnaud

Vison d'Europe



©LPO

©LPO

3. Mesures de prévention : l'évaluation des incidences

Champ d'application

 Tout programme ou projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement

- ✓ Situé à l'intérieur ou à proximité immédiate du site,
- ✓ Soumis à:
 - Règlementation existante ,
 - Et/ou
 - Inclus dans une liste arrêtée par le préfet le 15 avril 2015.
- ✓ Susceptible d'affecter de façon notable le site Natura 2000,



Fait l'objet d'une évaluation de ses incidences au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000

L' évaluation des incidences Natura 2000

- ✓ Objectif : s'interroger dès la conception du projet sur les impacts potentiels sur les espèces et les habitats Natura 2000

- ✓ Principes
 - Réalisée par le porteur de projet
 - Engage la responsabilité du porteur de projet
 - Evaluation proportionnée au projet
 - Réunion le plus en amont possible du dépôt de dossier à la DDTM

=> N'hésitez pas à contacter l'animatrice !

Bilan des évaluations des incidences depuis juin 2016

✓ Procédure fiche cantonale (règle DDTM Loi sur l'Eau)

- AS Breuil magné (UNIMA) remise en état du canal de Rochefort 3200 ml
- CD 17 confortement de digues sur la réserve de Breuil Magné
- CD 17 RD117 et 212 (Genouillé – Muron) renforcement des rives (pieutage, géotextile)
- UNIMA travaux préparatoires du canal de Larocques
- LPO restauration 3 entités hydrauliques st Laurent de la prée

✓ Régime « existant » (déjà soumis à une autre réglementation)

- Tyrolienne pour le Fort Boyard Challenge=> AOT Domaine public maritime
- Travaux sur l'hydraulique (curage, ouvrages) => Loi sur l'eau
- Plantation de haies - exploitation INRA St Laurent de la prée=> Site classé

Accompagnement de projets



- CD 17 / UNIMA = canal de Charras : suivi du plan de gestion, expertise arboricole
- Projets agricoles : (en lien avec intégration paysagère - Emilie Gayet)
- Projet d'enfouissement ligne électrique RD203 (Yves)
- PAPI protection de l'estuaire

Evaluation des incidences Natura 2000 Focus sur la 2ème liste locale – Natura 2000



PRÉFET
DE LA
CHARENTE-MARITIME

Recours, territoires et habitats
Énergie et climat. Développer
Prévention des risques Infrastructures, Transport

Présent
pour
l'avenir

Direction départementale des Territoires et de la Mer
de la Charente-Maritime

4. Perspectives 2017-2019

✓ Animation

- Rencontre communes;
- Participation possible aux assemblées générales des Associations syndicales de marais;

⇒ *courrier de proposition signé par les présidents de comité de pilotage*

- Accentuer la dynamique des Contrats et chartes Natura 2000;
- Poursuivre l'expertise en environnement auprès des porteurs de projet.

Révision du document d'Objectifs Marais de Rochefort

3 étapes :

- Mise à jour des diagnostics écologique et socio-économique
- Hiérarchisation (nouveaux enjeux et objectifs)
- Objectifs et mesures

- ✓ Evaluation préalable de l'ancien Docob
- ✓ Inventaires naturalistes (anciens 2003) => marché prestataire extérieur
- ✓ Définition des nouveaux objectifs, nouveaux enjeux (groupes de travail spécifiques)

Marché au mois de mars 2017

18 mois d'étude – validation des étapes en comité de pilotage

✓ Communication

- Mise à jour du site internet « Marais de Rochefort » ;

932 sessions

- 3,47 pages / session
- 68,67 % de nouvelles sessions

- Lancement du site internet

« Estuaire et basse vallée de la Charente » ;

- Edition d'une lettre d'informations ;

- Articles de presse, dans les bulletins et [sites web municipaux](#)



Exemple de la page web sur le site de Saint Savinien

✓ Actions non contractuelles

- Stage sur la Lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes
- Participation à divers comités (GEMAPI, TD ENS,)

✓ Lien en interne avec les autres services de la CARO

Services techniques, Aménagement, Autorisation des Droits du sol, Tourisme, Nautisme et Sports, Economie, Opération Grand Site, commissions Ruralité, Environnement, Politique de la Mer

✓ Lien avec les autres EPCI du site

Merci de votre attention...

Léna RABIN

l.rabin@agglo-rochefortocean.fr

<http://maraisderochefort.n2000.fr/>

